

FORMATIONS

2016 / 2017



BLUES SOCIAL ?
BLEU SOCIAL !!!

Bleu } social

Ingénierie de projets - Conseils et Formations



Luc Dahan
Fondateur

Directeur de Bleu Social

Vous allez découvrir dans ce catalogue une palette de formations identifiées à partir des évaluations externes réalisées par Bleu Social dans plus de 300 établissements et services du secteur social et médico-social.

C'est un choix assumé, car Bleu Social se revendique depuis sa création il y a huit ans, comme acteur investi et partie prenante dans le champ du travail social.

Notre postulat est donc d'accompagner utilement ce secteur en perpétuelle mutation, de donner du sens à l'action et aux évolutions réglementaires. Notre approche se veut pragmatique, concrète et interactive, nos contenus visent la professionnalisation des équipes et nos formateurs justifient d'une expérience significative du secteur.

Conscients également des enjeux et des difficultés que rencontrent tous les acteurs concernés (professionnels, administrateurs, dirigeants), et d'une certaine morosité ambiante, nous espérons apporter par notre posture et le contenu de ces formations une note d'optimisme dans ce « blues social ».

D'ores et déjà je vous souhaite une excellente formation.

SOMMAIRE

Pour chaque axe de formation, Bleu Social vous propose entre 4 et 10 modules. Découvrez le sommaire de chaque axe à la page correspondante.

PAGE 7 : ADAPTATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'évolution des publics accueillis questionne les pratiques. La professionnalisation des acteurs de terrain est un enjeu majeur pour le bien-être de tous, du professionnel au bénéficiaire.

PAGE 19 : AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Inspirée du monde industriel, cette dénomination peut prêter à confusion. Dans notre secteur, elle prend tout son sens dans sa version complète de « qualité du service rendu ». Les formations proposées visent par leurs apports conceptuels, méthodologiques et pratiques à permettre aux professionnels de passer de l'intention à l'action.

PAGE 25 : PILOTAGE ET STRATÉGIE

Cette thématique est devenue fondamentale voire vitale pour l'avenir des organisations sociales et médico-sociales. Son pilotage stratégique s'appuie à la fois sur une vision partagée de ses dirigeants et une gouvernance éclairée. Les modules proposés s'inscrivent comme des incontournables dans la vie de vos organisations.

PAGE 33 : PRÉVENTION DES RISQUES

Si chacun s'accorde à dire que le risque zéro n'existe pas, il n'en reste pas moins vrai, que le risque s'évalue, se prévoit, se prévient et que cette démarche s'impose à la fois par déontologie et par la réglementation en vigueur dans les établissements ou services. Les enjeux sont réels en terme de responsabilité ; les outils et méthodes existent pour agir.

QUI SOMMES-NOUS ?

Bleu Social est une entreprise accompagnant les associations du secteur social et médico-social dans leur développement et leur adaptation aux évolutions législatives et sociétales.

Cette ambition repose sur notre excellente connaissance du secteur ; les fondateurs, Luc Dahan et Marlène Carreira ont exercé de nombreuses années au sein de structures sociales ou médico-sociales.

Fort de son engagement auprès des institutions, Bleu Social se positionne aujourd'hui comme un cabinet de référence dans son champ d'activité et délivre différentes prestations sur l'ensemble du territoire français : formation, conseil, ingénierie de projets.

ILS NOUS FONT CONFIANCE



Siret N°503 470 791 00016

Habilitation évaluation externe N° H 2009-07-075 (depuis le 10 juin 2009)

Agrément formation : 11 75 43748 75

LES ENJEUX DE LA FORMATION

DANS LA DYNAMIQUE
positive dont bénéficie le stagiaire qui augmente son champ de compétences.

DANS LA RÉPONSE
qu'elle peut donner aux exigences de mise en conformité ou d'adaptation à l'emploi.

DANS LES MISSIONS
de la gestion des ressources humaines et l'actualisation de leurs offres de service.

DANS LA VALORISATION
de l'enveloppe dédiée à la formation par l'investissement financier et organisationnel qu'elle représente.

DANS SA CONTRIBUTION
à l'amélioration continue des pratiques et à la conduite du changement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les organisations syndicales et patronales FEGAPEI SYNEAS ont signé un « accord de branche formation » le 7 mai 2015 qui reprend à son compte les dispositifs institués par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 :

Pour les employeurs : La participation à l'investissement de formation passe de 2,3% à 2% de la masse salariale brute annuelle.

Pour les salariés : La possibilité de bénéficier d'un compte personnel de formation (CPF), d'un conseil en évolution professionnelle (CEP)

Bleu social travaille en relation étroite avec le centre de Bilan de Compétences « Quatuor Ressources ».

NOS ATOUTS

- **Des formations courtes et réparties dans le temps**
pour s'adapter aux contraintes financières et organisationnelles de l'établissement.
- **Des formations construites en référence à des modèles pratiques.**
Les connaissances et compétences acquises au cours de la formation sont immédiatement opérationnelles. Une « boîte à outils », constituée de ressources pratiques et d'études de cas concrets est ainsi distribuée aux stagiaires pour chaque formation.
- **Des formateurs justifiant d'une expérience significative dans les ESMS**
et spécialistes dans leurs domaines : médecins, psychologues, ergothérapeutes, diététiciens, juristes, avocats, anciens responsables ARS, cadres de santé.
- **Des supports pédagogiques et des apports théoriques**
conçus à partir d'une veille documentaire et réglementaire constamment actualisée.
- **Des sessions permettant l'évaluation des connaissances**
réalisées à l'issue de chaque journée.

Bleu Social a engagé une démarche de constitution de blocs de compétences en vue de la reconnaissance d'une qualification professionnelle.



AXE 1

ADAPTATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

MONITEUR D'ATELIER :

APPRÉHENDER TOUTES LES DIMENSIONS DE LA FONCTION ⑧

MÉTHODOLOGIE DES RECOMMANDATIONS

DES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ⑨

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS ⑩

ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE LE PROJET PERSONNALISÉ ⑪

ÊTRE RÉFÉRENT DU PROJET PERSONNALISÉ ⑫

ÊTRE COORDINATEUR DU PROJET PERSONNALISÉ ⑬

ACCOMPAGNEMENT AU DEUIL ⑭

LE SOUTIEN À LA PROFESSIONNALITÉ ⑮

METTRE EN PLACE UNE CULTURE

DE LA BIENTRAITANCE ⑯

ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT

DES PERSONNES HANDICAPÉES ⑰

APPRÉHENDER TOUTES LES DIMENSIONS DE LA FONCTION MONITEUR D'ATELIER

L'évolution de la réglementation du secteur médico-social induit un changement de culture dans les établissements sociaux et médico-sociaux dont les ESAT sont parties intégrantes. Le rôle et la mission de l'ESAT ont été redéfinis par la circulaire du 1er août 2008, les recommandations de bonnes pratiques s'inscrivent en outils de référence incontournables, la nature du public évolue, le modèle économique de l'ESAT se transforme. Aujourd'hui, le moniteur d'atelier se positionne de fait comme un acteur clef au sein de ces évolutions.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre le cadre réglementaire et juridique de l'ESAT pour mieux situer son action.

Affiner sa connaissance et compréhension des différents publics.

Acquérir les postures et les savoir-faire en référence aux RBPP de l'ANESM.

Situer son rôle comme acteur économique de l'ESAT.



LE CONTENU

Le contexte législatif et réglementaire / L'historique du handicap et du travail protégé / Le double rôle du moniteur / L'activité de production / La notion de handicap / La notion d'ergonomie / Le moniteur référent du projet personnalisé / La communication autour et avec l'usager / Les RBPP et leurs articulations dans la démarche qualité / Le statut du travailleur en ESAT / La responsabilité pénale



LE FORMAT

6 jours séquentés en modules
de 2 jours par mois (42 heures)



PUBLIC CONCERNÉ

Salariés en exercice ou
appelés à exercer



COÛT PÉDAGOGIQUE

1380€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris / Perpignan
*Autres lieux et dates disponibles
en fonction des demandes*

MÉTHODOLOGIE DES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Aujourd'hui, les RBPP de l'ANESM font parties intégrantes du paysage social et médico-social. Elles constituent des références incontournables dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées auprès des publics accueillis. Denses et diverses, elles peuvent paraître difficiles d'accès aux professionnels.

Pour autant, elles offrent aux institutions des ressources opérationnelles, dont les équipes doivent se saisir.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir la méthodologie de compréhension et d'appropriation des RBPP

Construire le questionnement nécessaire à leur utilisation efficiente



LE CONTENU

Le cadre législatif, réglementaire et les missions de l'ANESM

Les éléments clés de méthode des RBPP

Les RBPP relatives à la structure.



LE FORMAT

2 jours continus, soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel du secteur social et médico-social



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe



LIEU & DATE

Nous contacter

S'INSCRIRE

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS

La place de l'écrit professionnel est devenue essentielle dans le travail social et médico-social. Devant l'évolution de la législation, de la place accordée aux droits des usagers, de la mise en œuvre de la démarche qualité, les établissements et services sont passés d'une culture de l'oral à celle de l'écrit.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Situer sa pratique de l'écrit dans un cadre législatif, juridique et professionnel.

Se doter d'outils méthodologiques pour en faciliter la maîtrise.

Mettre au travail le positionnement professionnel et éthique, au travers l'exercice des écrits adaptés à la structure.



LE CONTENU

Acquisition d'une meilleure maîtrise des écrits appuyée sur des apports juridiques, éthiques et méthodologiques. Exercices pratiques en atelier d'écriture à partir des écrits élaborés par les participants en formation, et/ou fournis par leurs soins, sous forme anonyme. Identifier ce qui relève d'un fait, d'hypothèses de compréhension, de l'analyse, de l'évaluation. Distinguer l'objectivation et la subjectivité.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel du secteur social, médico-social et de la protection de l'enfance



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe

Inter : 460€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE LE PROJET PERSONNALISÉ

Instauré depuis la Loi 2002-02, le projet personnalisé est un des outils de mise en oeuvre du droit des usagers ; il apparaît pour les professionnels comme un nouvel objet, plus ou moins bien identifié. Par sa logique de co-construction, il offre une ressource dynamique et opérationnelle dans la relation entre l'établissement, les bénéficiaires et leurs familles.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser la méthodologie d'élaboration de mise en oeuvre et d'évaluation du projet personnalisé
Repérer les articulations entre le projet d'établissement, de service et le contrat de séjour.



LE CONTENU

Le contexte réglementaire
 Enjeux, concepts et définitions
 Les RBPP de l'ANESM sur le projet
 Aborder la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du projet personnalisé.



LE FORMAT

3 jours soit 21 heures



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel en relation avec le projet personnalisé



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 3300€ net de taxe
 Inter : 690€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Nous contacter

ÊTRE RÉFÉRENT DE PROJET PERSONNALISÉ

Le terme de référent, souvent généralisé dans le secteur social et médico-social, ne permet plus aujourd'hui de savoir ce qu'il recouvre. Pourtant, il soulève la question des représentations dont il est chargé et de l'identité professionnelle souvent non reconnue. Être référent du projet personnalisé répond à une diversité de situations (personne de confiance, interlocuteur privilégié, ...) qu'il importe de clarifier.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre et positionner sa fonction de référent dans une organisation pluridisciplinaire
Maîtriser la méthodologie de l'élaboration du projet personnalisé dans sa dimension transversale



LE CONTENU

Maîtriser la réglementation
 Identifier les modalités de formalisation de la trame du projet personnalisé
 Fixer les modalités de conduite et de suivi du projet personnalisé.



LE FORMAT

3 jours soit 21h



PUBLIC CONCERNÉ

Équipe pluridisciplinaire de l'établissement ou service



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 3300€ net de taxe



LIEU & DATE

Nous contacter

ÊTRE COORDINATEUR DE PROJET PERSONNALISÉ

L'une des difficultés essentielles de la démarche de projet personnalisé est celle de sa gestion et de sa coordination. S'assurer de sa mise en oeuvre et de son application, garantir son aboutissement, rendre compte des évolutions du bénéficiaire, sont autant d'éléments constitutifs d'une bonne coordination de projet.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre aux stagiaires de positionner la fonction de coordinateur du projet personnalisé au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

Positionner sa fonction de coordination

Développer sa fonction transversale en prenant en compte les notions espace/temps du projet personnalisé.



LE CONTENU

Identifier les tâches du coordinateur : ce qu'il est et ce qu'il n'est pas (information, présentation, gestion) / Aborder les aspects institutionnels et organisationnels / Dégager les niveaux d'implication et de responsabilité de la fonction de coordinateur.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Coordinateur/trice ou futur-e coordinateur/trice du projet



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe

Inter : 460€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

S'INSCRIRE

ACCOMPAGNEMENT AU DEUIL

Actuellement la question du vieillissement au domicile se pose de façon croissante. Le métier d'intervenant à domicile expose les professionnels à des situations particulièrement et émotionnellement difficiles. Engagé dans le prendre soin de l'autre, l'intervenant à domicile doit concilier une nécessaire posture d'empathie, tout en maîtrisant les limites de son investissement personnel. Tel est l'enjeu.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les outils et les méthodes permettant d'aborder la place de la mort et du deuil dans le travail d'aide à domicile.

Appréhender les différents sentiments et émotions qui en découlent (tristesse, peur, crainte du jugement des autres, volonté de se montrer fort, résignation, etc.).



LE CONTENU

Identifier les différents deuils, mesurer leurs spécificités pour les proches, la prévention des souffrances psychiques de l'intervenant à domicile, analyse de cas et échanges d'expériences, observer les obligations de discrétion.

Les notions d'angoisse face à la mort, les processus du mourir et du deuil, les notions de relation, l'accompagnement lors de la confrontation à la mort et au deuil ; tout en se prenant en compte soi-même, en tant qu'intervenant à domicile mais aussi, en tant que personne. Être à l'écoute des souffrances de l'accompagnant, définir et prévenir les situations à risque, élaborer les vécus difficiles, poursuivre les missions.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout intervenant du secteur du social, médico-social et de l'aide à domicile



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe

Inter : 460€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

LE SOUTIEN À LA PROFESSIONNALITÉ

Intervenir ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne des personnes âgées, ou personnes handicapées vieillissantes demande aux intervenants à domicile, autonomie et adaptabilité. Leur professionnalisation devient de fait un élément primordial pour sécuriser leurs interventions.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se situer dans son contexte d'intervention et identifier certaines situations de travail et les postures qui s'y rapportent (ex : vouvoiement, tutoiement – relation triangulaire : intervenant, personne et employeur).

Identifier les bonnes pratiques partagées pour dégager des perspectives communes d'action dans le respect des valeurs associatives et du projet institutionnel.

Recenser et valoriser les compétences acquises dans le cadre des missions exercées.



LE CONTENU

Rappel du contexte législatif et réglementaire et le cadre garant de l'intervention à domicile / Appréhender sa fonction et le respect de ses limites, les attitudes à adopter, la question de la distance, les pratiques de communication, le partage et la transmission des informations, le travail en équipe pluridisciplinaire / Évaluer et proposer des actions à conduire pour harmoniser les pratiques professionnelles / Identifier et analyser les types de risques et leurs impacts au regard de la mission confiée / Recherche de solutions.



LE FORMAT

3 jours soit 21h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout intervenant à domicile en exercice



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 3300€ net de taxe

Inter : 690€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

S'INSCRIRE

METTRE EN PLACE UNE CULTURE DE LA BIENTRAITANCE

La bientraitance est une culture partagée fondée sur le respect, l'écoute et l'ouverture. C'est donc un engagement partagé par tous de promouvoir concrètement le meilleur service à chaque personne accompagnée. Cette formation s'inscrit dans le prolongement de la stratégie en matière d'amélioration continue des pratiques et de recherche du bien-être des personnes accueillies.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances théoriques, juridiques et réglementaires et les outils méthodologiques pour promouvoir une culture partagée de la bientraitance.

Comprendre et définir les notions de bientraitance

Établir des outils et repères permettant de sensibiliser les professionnels à la culture de la bientraitance dans les postures du quotidien.



LE CONTENU

L'évolution du contexte légal et réglementaire sur les conditions de la bientraitance.

Définition et concept de la bientraitance

Une démarche globale de la prise en charge des publics accompagnés

Regards croisés sur la bientraitance dans les postures professionnelles, les savoirs, les savoir-faire, les savoir-être : pourquoi, comment et après ?

Déploiement de la bientraitance dans l'établissement : démarche de construction d'un référentiel et d'une charte sur la bientraitance.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel du secteur social, médico-social, de la protection de l'enfance et de l'aide à domicile.



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe

Inter : 460€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'espérance de vie des personnes polyhandicapées accueillies en institution a considérablement augmentée. Cette nouvelle progression impacte les équipes professionnelles qui sont amenées à adapter leurs modalités d'accompagnement, de prise en charge et de posture.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Repérer les traits spécifiques du vieillissement des usagers

Appréhender les notions médicales de vieillissement de personnes handicapées

Comprendre les limites de la prise en charge médicale possible de la structure et l'accepter

Adapter le projet d'accompagnement individualisé



LE CONTENU

Appréhender les caractéristiques du vieillissement et leurs impacts médicaux chez les personnes polyhandicapées / Organiser la personnalisation et l'articulation de la prise en charge des personnes handicapées / Identifier et adapter les postures professionnelles adaptées à la prise en charge des personnes handicapées



LE FORMAT

3 jours soit 21h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel du secteur social, médico-social



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 3300€ net de taxe

Inter : 690€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

S'INSCRIRE

AXE 2

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

IDENTIFIER LES INGRÉDIENTS
D'UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA QUALITÉ ⑳

MÉTHODOLOGIE ET OUTILS DE LA DÉMARCHE
D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ㉑

METTRE EN OEUVRE UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION
AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES ㉒

CONSTRUIRE LE RÉFÉRENTIEL DE BONNES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU SERVICE ㉓

IDENTIFIER LES INGRÉDIENTS D'UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA QUALITÉ

Depuis plusieurs années, la démarche qualité est inscrite dans le vocabulaire et la vie des établissements ou services. Par un processus qui concerne toutes les activités concourant aux prestations délivrées, elle engage et associe l'ensemble des parties prenantes.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Définir les préalables pour initier une culture de la démarche continue de la qualité

Identifier les processus supports et de pilotage d'une démarche qualité structurée et partagée

Appréhender et maîtriser le contexte législatif et réglementaire

Concevoir les écrits, le projet d'établissement ou de service

Formaliser et mettre en place le plan d'amélioration continue de la qualité

Se préparer à l'évaluation externe.



LE CONTENU

Rappel du contexte législatif et réglementaire et des enjeux de la Dacq / Savoir communiquer avant et autour de la démarche qualité / Identifier les composantes humaines, organisationnelles et méthodologiques de son appropriation et de sa bonne mise en oeuvre.



LE FORMAT

3 jours soit 21h



PUBLIC CONCERNÉ

Gestionnaires d'organismes, directeurs d'établissements et services, chefs de services



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 3300€ net de taxe

Inter : 690€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

Depuis la création de la Loi 2002-2, une palette de dispositifs existe pour permettre une meilleure prise en compte des publics accueillis en établissement ou service. La mise en oeuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu nécessite des mesures, une méthodologie, qui s'inscrivent comme des orientations générales dans un établissement ou service.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les concepts de l'évaluation et de la démarche d'amélioration continue de la qualité
Concevoir et animer le management et les outils de la qualité.



LE CONTENU

Rappel du contexte législatif et réglementaire et les enjeux de la Dacq / Le choix, l'élaboration ou l'adaptation d'un référentiel d'évaluation interne / Le rapport d'évaluation interne / Les instances de pilotage / Les écrits institutionnels, les procédures et les enregistrements nécessaires / Formaliser et mettre en place le plan d'amélioration / Se préparer à l'évaluation externe.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Coordinateur/trice ou futur-e coordinateur/trice du projet



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe

Inter : 460€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Paris en inter

Nous contacter

S'INSCRIRE

METTRE EN OEUVRE VOS ENQUÊTES DE SATISFACTION AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

L'article 2.311-6 de la loi 2002-2 et le décret du 27 mars 2004 font obligation aux établissements de conduire des enquêtes de satisfaction auprès des parties prenantes : usagers, familles et partenaires. Au-delà de cette obligation, la mise en place de ces enquêtes devient une occasion de communication et de valorisation de l'utilité sociale de votre établissement.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Définir la place de l'enquête de satisfaction dans la démarche d'évaluation

Acquérir la méthodologie d'élaboration de l'enquête de satisfaction

Élaborer la trame de l'enquête et les documents connexes

Intégrer la méthodologie de diffusion de l'enquête de satisfaction

S'approprier la méthodologie de traitement et de restitution.



LE CONTENU

Identifier les objectifs de l'enquête de satisfaction / Déterminer les cibles de l'enquête, les panels pour chaque cible, la forme de l'enquête, le rythme, la période de mise en oeuvre / Identifier les modes de cotation / Aborder les supports de communication interne et externe / Traiter et présenter les résultats.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissement,
chefs de service, équipes
pluridisciplinaires



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe

Inter : 460€ net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Nous contacter

CONSTRUIRE LE RÉFÉRENTIEL DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les recommandations de l'Anesm constituent « un socle de références de bonnes pratiques professionnelles ». Élaborer son propre référentiel de bonnes pratiques à partir de ces références c'est l'occasion de mobiliser les équipes dans la formalisation de choix concertés et de leurs déclinaisons pratiques. C'est pour l'établissement l'opportunité de retrouver son autonomie et d'affirmer une identité institutionnelle forte et partagée.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Doter les participants des outils théoriques et méthodologiques nécessaires à l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques professionnelles

Développer les savoir-être et savoir-faire pour sa mise en oeuvre opérationnelle.



LE CONTENU

Rappel de la réglementation, présentation des RBPP de l'Anesm / Identification des bonnes pratiques au regard du projet d'établissement, des valeurs de l'association, des professionnels et de la commande publique / Démarche de la construction du référentiel.



LE FORMAT

3 jours soit 21h



PUBLIC CONCERNÉ

Équipe pluridisciplinaire de l'établissement ou service



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 3300€ net de taxe



LIEU & DATE

Nous contacter

S'INSCRIRE

AXE 3

PILOTAGE ET STRATÉGIES

RÉUSSIR UNE DÉMARCHE DE CONDUITE DE CHANGEMENT	26
ÉLABORER OU ACTUALISER LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT	27
ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE SERAFIN - PH	28
PRODUIRE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL	29
CONSTRUIRE LE PROJET DE SERVICE DU SIÈGE SOCIAL	30
GRANDES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES SOCIALES	31
COOPÉRATION, MUTUALISATION ET REGROUPEMENTS : ENJEUX STRATÉGIQUES - MISE EN PRATIQUE	32

RÉUSSIR UNE DÉMARCHÉ DE CONDUITE DU CHANGEMENT

Depuis la Loi 2002-2, le secteur social et médico-social vit des modifications importantes qui impactent l'organisation du travail. Très souvent, ces changements provoquent des attitudes de résistance, des inerties face aux propositions d'évolution, des difficultés de modifier un système de représentation, des blocages dans la mise en application des transformations décidées, etc.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier les éléments favorisant la mise en place d'une nouvelle culture

Appréhender les outils permettant de comprendre les nouveaux concepts et d'utiliser le nouveau vocabulaire tel que la rationalisation des coûts budgétaires, la réalité des évaluations, la démarche de la qualité, etc.

S'approprier les différentes méthodes permettant l'analyse stratégique de son établissement.



LE CONTENU

Une nouvelle culture / La définition de la conduite de changement / La connaissance du public accueilli / La cartographie des processus / Le schéma de l'amélioration continue du changement / La méthode RADAR / La gestion des risques / La gouvernance / La gestion des ressources humaines / La synergie avec l'environnement / Le tableau de bord / Le SWOT / Le diamant de MARCHESNAY / La synthèse du changement



LE FORMAT

1 jour soit 7heures



PUBLIC CONCERNÉ

Administrateurs, direction générale, cadres dirigeants



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1100€ net de taxe



LIEU & DATE

Nous contacter

ÉLABORER OU ACTUALISER VOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles définit le projet d'établissement ou de service comme un des sept outils garantissant le respect des droits des usagers. Document de pilotage stratégique, son élaboration constitue un enjeu de réflexion et de fédération des équipes autour de valeurs et principes d'actions partagés.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Établir un projet d'établissement conforme à la réglementation

Respecter la recommandation de l'ANESM sur le projet d'établissement

Assurer l'opérationnalité du document

Garantir la participation des équipes

Produire un document sur mesure



LE CONTENU

Définir l'outil projet et sa place dans la roue de l'amélioration de la qualité / Fixer les modalités de formalisation du document / Rappeler les obligations réglementaires / S'approprier la recommandation ANESM sur le projet d'établissement / Identifier les sources nécessaires à l'élaboration du document / Établir le plan du document / Identifier le travail intersession à réaliser.



LE FORMAT

Selon la commande



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissement, chefs de service, cadres dirigeants



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1100€ net de taxe / jour



LIEU & DATE

Nous contacter

ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE SERAFIN - PH

Le dispositif SERAFIN-PH est le projet de réforme de la tarification des établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap. Son objectif est clair : définir les modalités de ressources basées sur des prestations codifiées par des nomenclatures. Sa mise en place interroge et inquiète les opérateurs concernés.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les logiques des politiques publiques

Comprendre les impacts sur le financement des ESMS

Identifier les leviers d'opportunité



LE CONTENU

Les sources et références du projet de réforme

Les nomenclatures (prestations directes et indirectes)

Les phases de la mise en œuvre du projet

Études de cas et simulations (prise en charge, hébergement, service..)

Les différentes articulations et coopérations autour de la personne



LE FORMAT

1 journée, soit 7h



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissement
et chefs de service



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1100€ net de taxe

Inter : 230€ de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter

PRODUIRE VOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL

Le rapport d'activités (Article R314-50 du CASF) est le document obligatoire qui retrace l'activité de l'année écoulée de l'établissement ou service. Son importance stratégique est souvent négligée, car, pour beaucoup, il ne constitue plus un outil de dialogue de gestion avec les autorités compétentes. Document de communication interne et externe, il donne à voir les tendances, les perspectives d'évolution de l'établissement et s'inscrit dans une logique d'anticipation.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier la valeur ajoutée du rapport

Connaître les informations délivrées par le rapport

Maîtriser sa formalisation.



LE CONTENU

Le cadre réglementaire et les objectifs du rapport / Le contenu du rapport / La méthodologie d'élaboration du rapport / Le traitement des résultats / La communication du rapport d'activités.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissement
et chefs de service



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2200€ net de taxe

Inter : 490€ de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter

CONSTRUIRE LE PROJET DE SERVICE DE VOTRE SIÈGE SOCIAL

Le siège social d'une association gestionnaire est le plus souvent perçu par les établissements comme une source de contrainte, de coût, de contrôle, et de pouvoir. Comme pour les projets d'établissements, formaliser l'offre de service du siège est une occasion de mobiliser les professionnels concernés grâce à une démarche participative, fédératrice et porteuse de sens.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir formaliser un projet de service du siège qui positionne les établissements comme usagers ou bénéficiaires de ses prestations

Élaborer et produire un document adapté pour en assurer son opérationnalité, sa communication interne et externe et son évaluation.



LE CONTENU

Définir les objectifs et les modalités de formalisation du document / Identifier les sources nécessaires à l'élaboration du document / Identifier les missions de service du siège, leurs objectifs et leurs articulations entre-elles et avec l'ensemble des acteurs internes et externes en tenant compte de l'historique, des valeurs, des orientations générales associatives et de la cartographie des établissements ou services / Établir le plan du document / Déterminer le travail intersession à réaliser.



LE FORMAT

Selon la commande



PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des services supports



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1100€ net de taxe / jour



LIEU & DATE

Nous contacter

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES SOCIALES

Le paysage de l'action sociale et médico-sociale se modifie profondément au regard des grands changements engagés par les politiques publiques.

Quels vont être les impacts de ces évolutions sur les pratiques professionnelles ?

Quelles vont être les conséquences pour les usagers ?



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre ce qui se joue et quelle logique se met peu à peu en place, au travers les évolutions des politiques sociales

Découvrir en quoi cette nouvelle organisation et les différents dispositifs mis en œuvre, répondent ou non aux besoins des populations

Étudier comment les acteurs de l'action sociale et médico-sociale se positionnent dans cette période de grand changement

Aborder les questions juridiques sectorielles qui s'en suivent (option jour 3)



LE CONTENU

La petite et la grande histoire de l'action sociale et médico-sociale / L'isolement social et la cohésion sociale / Les nouvelles organisations et missions des institutions sanitaires, médico-sociales et sociales / Les nouvelles logiques à l'œuvre / Les partenaires publics, semi-publics et associatifs : notions de territoire, de réseau, de mutualisation et de développement social local / La triangulation offre/besoin/demande et les dispositifs correspondants : protection de l'enfance, handicap et insertion, âge et dépendance, précarité-pauvreté-exclusion, violences faites aux femmes, santé publique et action sociale / La mutation des valeurs du rôle social / Les différents positionnements professionnels / La question juridique (option Jour 3)



LE FORMAT

2 ou 3 jours (14 à 21h)



PUBLIC CONCERNÉ

Administrateurs, direction générale, cadres dirigeants



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1100€ net de taxe / jour



LIEU & DATE

Nous contacter

S'INSCRIRE

COOPÉRATION, MUTUALISATION ET REGROUPEMENT : ENJEUX STRATÉGIQUES - MISE EN PRATIQUE

Les associations du social et du médico-social sont confrontées à une évolution rapide et soumises à des contraintes croissantes en lien avec le cadre législatif et réglementaire. La demande sociale doit maintenant s'intégrer dans la dynamique d'appels à projets imposés par les financeurs. Ces enjeux obligent les associations à se regrouper pour davantage d'efficacité mais aussi à rationaliser les moyens et les coûts.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préciser les enjeux de l'évolution de la commande publique en matière de coopération et de groupements

Permettre aux participants de définir les différentes modalités de coopération ou de groupements connexes à leur cœur de métier

Établir une démarche stratégique de la mutualisation en lien avec l'environnement social

Définir une politique de gestion des risques en matière de coopération ou mutualisation

Poser le cadre du développement d'actions innovantes partagées

Proposer des outils de gestion des actions mutualisées



LE CONTENU

Les bases législatives et réglementaires, les différents textes existants

Cadre de l'articulation entre gouvernance et dirigeance pour établir l'engagement de mutualisation ou de coopération

Les différents types de coopération : conventions – GIE – GIP – GCSMS – Autres

Les missions et fonctionnement du GCSMS

Autres options sur les formes de regroupement et de mutualisation permettant l'innovation

Outils de mises en œuvre d'actions partagées

Cadre de l'évaluation partagée entre les partenaires



LE FORMAT

2 jours, soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Administrateurs, direction générale, cadres dirigeants



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1100€ net de taxe



LIEU & DATE

Nous contacter

AXE 4

PRÉVENTION DES RISQUES

CONSTRUIRE ET PILOTER LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES	34
IDENTIFIER ET METTRE EN OEUVRE LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES	35
METTRE EN OEUVRE LE DOCUMENT UNIQUE DES ÉVÉNEMENTS ET DES RISQUES PROFESSIONNELS	36
CONSTRUIRE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES INHÉRENTS AUX FRAGILITÉS DES PUBLICS ACCUEILLIS	37
DISTINGUER LE SECRET PROFESSIONNEL DU SECRET PARTAGÉ ET DU DEVOIR DE RÉSERVE	38
SITUER SA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DANS L'EXERCICE DE SA PRATIQUE	39

CONSTRUIRE ET PILOTER LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

La gestion d'un établissement social et médico-social implique nécessairement de mettre en place et de piloter un plan de prévention des risques. Tout le monde s'accorde sur l'intérêt de cette démarche qui vise notamment à promouvoir une culture de protection.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les exigences réglementaires liées à la prévention des risques

Élaborer et piloter un dispositif opérationnel de gestion des risques adapté à votre établissement ou service.



LE CONTENU

Rappel du contexte législatif et réglementaire et des bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm / Identifier la typologie des risques d'hygiène et de sécurité, les évaluer et élaborer un plan d'actions / Engager une réelle politique de gestion des risques / Construire le sommaire du document / Rendre opérationnel son suivi, son évaluation et son actualisation.



LE FORMAT

2 jours soit 14h



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissement,
chefs de service.



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 2400€ net de taxe

Inter : 490 € net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter

IDENTIFIER ET METTRE EN OEUVRE LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

L'identification des événements indésirables et l'organisation de leurs gestions sont aujourd'hui des actes incontournables à la fonction de direction d'établissement ou service. La gestion des événements indésirables vise deux dimensions essentielles : la protection et le respect des personnes.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Construire un dispositif d'amélioration de recueil, de traitement, d'analyse et d'harmonisation des déclarations d'événements indésirables

Structurer le document de façon à ce qu'il s'insère dans un processus global de gestion des risques au sein de votre établissement ou service.



LE CONTENU

Identifier l'impact des textes réglementaires sur l'organisation de la gestion des événements indésirables / Initier le processus d'identification des événements indésirables / Déterminer les priorités et intégrer ce dispositif dans le fonctionnement de la structure.



LE FORMAT

1 journée soit 7 h



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissement,
chefs de service



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1200€ net de taxe

Inter : 290 € net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter

METTRE EN OEUVRE LE DOCUMENT UNIQUE DES ÉVÉNEMENTS ET DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le premier pas de la démarche de prévention qui incombe au directeur d'établissement est de réunir dans un document unique les informations qui visent à repérer, à évaluer et réduire l'ensemble des risques pesant sur les salariés. Ce document nommé DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) doit répondre à trois exigences : cohérence, opérationnalité et traçabilité.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier les étapes clés de la démarche prévention pour construire le DUERP et son actualisation

Faire de l'évaluation des risques professionnels un outil de pilotage et de gestion des risques santé / sécurité au travail.



LE CONTENU

Rappel des enjeux de l'évaluation des risques dans le contexte réglementaire et juridique du secteur ESMS / Installer la démarche de prévention (périmètre d'intervention, groupes de travail, indicateurs, évaluation de la gravité et de la fréquence, résultat, actions de prévention) / Rédiger le document et le programme de prévention / Articuler le document au management de l'établissement ou service.



LE FORMAT

3 jours soit 21 h



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 3600 € net de taxe

Inter : 723 € net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissements ou service, toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'établissement ou service, membres du CHSCT.

CONSTRUIRE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES INHÉRENTS AUX FRAGILITÉS DES PUBLICS ACCUEILLIS

La conduite d'une prise en charge bien traitante amène les établissements ou services à s'interroger sur la fragilité des publics accueillis. La cartographie des risques inhérents à ces publics prend alors toute sa place. Cette démarche d'identification s'inscrit dans une posture de prévention et d'anticipation. Elle a pour conséquence de clarifier les logiques d'interventions des acteurs de l'institution.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sécuriser la prise en charge des publics accueillis

Comprendre les causes et les impacts des risques en ESSMS

Mettre en place des choix d'action à conduire

S'appuyer sur les RBPP de l'ANESM liées aux soins

Identifier et évaluer les facteurs de risques.



LE CONTENU

Rappel de la réglementation / Définir, identifier, analyser les types de risques et leurs impacts au regard des publics, des professionnels et de l'organisation de l'établissement ou service / Élaborer les modalités de traitement / Identifier les principes fondamentaux pour un management des risques / Exploiter la cartographie des risques et réaliser le suivi des actions.



LE FORMAT

1 journée soit 7h



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs d'établissements ou service, membres du CHSCT, CE, personnels soignants.



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1200 € net de taxe

Inter : 290 € net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter

S'INSCRIRE

DISTINGUER LE SECRET PROFESSIONNEL DU SECRET PARTAGÉ ET DU DEVOIR DE RÉSERVE

La distinction entre des notions aussi proches et aussi différentes que le secret professionnel, le devoir de réserve, le secret partagé est souvent source de confusion. Cette formation est l'occasion de clarifier ce que recouvre chacun de ses termes.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les différents concepts et définitions.

Se situer dans son contexte d'intervention

Identifier les risques d'une application non interprétative de la loi.



LE CONTENU

Secret professionnel et obligation de discrétion / Définir les termes juridiques, les concepts en appui à la loi, l'éthique et la déontologie / Identifier les modalités pratiques de communication ou partage des informations / Savoir repérer les incidences sur le plan de la responsabilité professionnelle.



LE FORMAT

1 journée soit 7h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel concerné dans sa pratique.



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 1200 € net de taxe

Inter : 290 € net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter

SITUER SA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DANS L'EXERCICE DE SA PRATIQUE

Le système de responsabilité français est le fruit d'une longue évolution historique. Ce système concerne deux champs, pénal et civil, qui ne sont pas toujours bien connus et appréhendés par les professionnels de terrain. Connaître les risques encourus permet de cibler les actions à mettre en place pour le fonctionnement des structures avec sérénité et efficacité.



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir des connaissances juridiques dans l'exercice de sa fonction professionnelle

Donner des clés pour comprendre les responsabilités de chacun et leurs limites

Apprendre à décliner de façon opérationnelle les textes de droit relatifs au secteur pour en appréhender trois attitudes professionnelles possibles : l'ignorance, la crainte de l'engagement de sa responsabilité, être un professionnel responsable.



LE CONTENU

Articulation du code civil et du code pénal en lien avec le code de l'action sociale et des familles et le code de la santé / Aborder les fondamentaux du droit, le cadre de la responsabilité pénale des professionnels : la non assistance à personne en péril, le code du travail à partir de situations professionnelles concrètes / Les principes et l'éthique / La responsabilité contractuelle.



LE FORMAT

3 jours soit 21h



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel concerné dans sa pratique.



COÛT PÉDAGOGIQUE

Intra : 4200 € net de taxe

Inter : 735 € net de taxe / stagiaire



LIEU & DATE

Inter : Paris

Nous contacter

S'INSCRIRE

LES AUTRES FORMATIONS BLEU SOCIAL

METTRE EN PLACE UNE GESTION DOCUMENTAIRE EFFICIENTE

Une réflexion sur la mise en place d'un système de gestion documentaire permet de maîtriser les éléments de pilotage de la gestion des risques et du système de management en articulation avec la loi du 2 janvier 2002.

ÉLABORER ET PILOTER VOS TABLEAUX DE BORD

Le tableau de bord est un outil d'aide au pilotage des établissements et services complétant leurs démarches et visant à analyser les objectifs des services rendus aux publics accompagnés.

COMPRENDRE L'AUTISME

Cette formation vise à soutenir les professionnels dans leur accompagnement des personnes avec autisme, et leur permettra d'acquérir des postures et outils relationnels adaptés.

CONSTRUIRE DES ACTIONS COLLECTIVES

Réponse à une problématique en émergence ou à un besoin collectif spécifique, les actions collectives soulèvent la capacité des acteurs professionnels à développer un savoir-faire pluridisciplinaire opérationnel.

SAVOIR COMMUNIQUER EN ASSOCIATION

La communication est rarement une démarche naturelle au sein des associations, pourtant, il est possible et stratégique de communiquer simplement et de manière responsable.

COMPRENDRE LA LOI RELATIVE À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT DÉCEMBRE 2015

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement constitue le défi sociétal des 15 prochaines années ; voulue par le Président de la République et adoptée par le Parlement en décembre 2015, son déploiement s'articule autour de 3 enjeux majeurs :

1. Mobiliser toute la société
2. Accompagner les parcours des personnes âgées
3. Respecter les droits et libertés des personnes âgées

CONDUIRE LES ANALYSES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

L'analyse des pratiques professionnelles permet d'apporter une réponse institutionnelle cohérente aux besoins de la personne accompagnée.

Elle s'inscrit à fois dans un mode de prévention des risques de maltraitance pour les usagers et de prévention des risques psychosociaux pour les professionnels.

CONDUIRE LES ANALYSES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES CADRES

L'analyse des pratiques de direction s'inscrit en réponse au sentiment de solitude de plus en plus exprimé par les directeurs. Elle vise au partage d'expériences et de problématiques communes à la fonction ; elle contribue à la réduction des risques de souffrance au travail.



Pour plus d'informations sur ces formations, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'équipe Bleu Social : formation@bleusocial.com

S'INSCRIRE

Conditions générales de la convention de formation

Article 1 : INSCRIPTION

Les demandes de formation peuvent être prises :

• Par courrier / • Par téléphone / • Par mail

Elles font l'objet d'une proposition pédagogique et commerciale. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et du contenu de formation décrit dans la proposition pédagogique et commerciale.

Article 2 : OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Le client reçoit une convention de formation simplifiée établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à Bleu Social un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Refus de commande : en cas d'impayés sur des prestations précédentes, Bleu Social pourra refuser toute nouvelle commande sans indemniser le client.

A l'issue de chaque formation et sous réserve d'une présence de 80 %, une attestation individuelle de présence ainsi qu'une attestation individuelle de fin de formation sont adressées au commanditaire, avec la facture correspondante.

Article 3 : LE DÉROULEMENT DES FORMATIONS

Dès le début des formations, les horaires journaliers sont fixés en commun avec le commanditaire, tout en respectant l'amplitude de 7 heures de formation/jour. Un support documentaire est remis à chaque stagiaire. Il constitue un recueil de documents illustrant l'intervention du formateur mais sans toutefois être le reflet exhaustif de l'intervention du formateur. Sont également joints dans ce document le "Règlement intérieur du stage" et une "Fiche d'évaluation" qui permet à chaque stagiaire d'exprimer ses acquis et appréciations de la formation. Ces fiches sont remplies à l'issue de chaque formation et remises aux formateurs. Elles sont ensuite analysées par le cabinet Bleu Social, afin de lui permettre d'améliorer en continu la qualité des formations de son catalogue.

En conformité avec l'article D 6321- 1 du Code du travail, ces fiches d'évaluation constituent le dispositif de suivi d'exécution du programme et d'appréciation des résultats. En conformité avec l'article D 6321- 1 du Code du travail, ces fiches d'évaluation constituent le dispositif de suivi d'exécution du programme et d'appréciation des résultats.

Article 4 : ANNULATION/ABSENCES

Toute annulation peut être faite par le client sans frais si celle-ci parvient à Bleu Social par écrit (courrier, e-mail) au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. Toute annulation reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, entraîne le versement de frais de désestimation d'un montant égal à 50% du prix de la prestation. Une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois dans ce cas le paiement déjà effectué constituera un avoir. Toute annulation intervenant dans les 5 jours ouvrés précédant la date du début de la formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à 100 % du montant de la formation concernée.

Remplacement : lorsqu'un participant ne peut pas assister à une formation, il peut être remplacé par un autre collaborateur. Le nom et les coordonnées de celui-ci doivent être confirmés par écrit à Bleu Social par le commanditaire préalablement à la session de formation. Bleu Social se réserve le droit d'annuler une session de formation en cas de force majeure (voir article 7).

Article 5 : FACTURATION ET REGLEMENT / SUBROGATION

Les prix des formations sont indiqués en euros, exonérés de TVA. Les factures émises par Bleu Social seront réglées par le client à 30 jours à compter de la date d'émission par virement ou par chèque.

Sauf dispositions particulières, les prestations de services sont fournies par Bleu Social au Client pour un prix stipulé sur la proposition de convention, signée par le Client et acceptée par Bleu Social.

Pour le démarrage de la prestation, le client s'engage à acquitter dès la signature de la présente proposition de convention, un premier règlement correspondant à 30% du montant TTC. Le solde sera sollicité à l'issue de la prestation.

Pour les formations dont la durée de réalisation est supérieure à 3 mois, un second acompte de 30% sera sollicité à mi-parcours, que le client s'engage à s'acquitter dans les délais prévus et le solde à l'issue de la prestation.

À défaut de règlement à la date d'échéance, Bleu Social se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations. En application de l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard en vigueur sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date ; le taux d'intérêt légal retenu étant le taux en vigueur au jour de l'émission de la facture. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement sera exigée d'un montant de 40€.

Article 6 : RÉSILIATION POUR JUSTE MOTIF

Bleu Social est en droit de résilier la convention sans préavis, ni indemnité en cas de juste motif et dont la liste non exhaustive est la suivante :

- Retard de paiement de la part du client
- Défaut de paiement de la part du client
- Inexécution : la commande pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par

l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations déterminantes. Cette résiliation deviendra effective après une mise en demeure adressée à la partie défaillante et restée sans effet au terme d'un délai de 30 jours, sans préjudice de tout droit à action et indemnité.

Toute prestation entamée est réputée entièrement due à Bleu Social, le client abandonnant irrémédiablement et sans recours possible toute prétention à faire valoir ses droits relatifs à une partie de ce mois suite à une résiliation du contrat.

Article 7 : FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du contrat. Néanmoins, si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à 1 mois, la commande pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité compensatrice. Une telle résiliation, pour cas de force majeure, est effective 7 jours après l'envoi par l'une des deux parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie en précisant le motif.

Sont considérés comme cas de force majeur, outre ceux retenus par la jurisprudence, des cours et tribunaux français :

- Les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, le lock-out,
- Les intempéries, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelques raisons que ce soit (tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modification légales ou réglementaires de formes de commercialisation),
- Et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale des prestations).

Le client et Bleu Social conviennent qu'aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation d'une partie vis-à-vis de l'autre liée au Contrat suite à la survenance d'un cas de force majeure tel que précisé au point précédent.

La survenance d'un cas de force majeure ne suspend pas les obligations d'une des parties vis-à-vis de l'autre.

Article 8 : PRESTATIONS NON INCLUSES

Nos prix ne comprennent pas les frais de restauration, l'hébergement, les frais de location de salle, les frais des déplacements des stagiaires.

Les dépenses de l'intervenant sont également facturées en sus. En ce qui concerne les frais de mission de l'intervenant Bleu Social, ils seront facturés sur la base suivante :

- Frais de transport (train 2ème classe ou avion-Classé éco) : au réel, sur justificatifs.
- Les frais (frais d'hôtel, petit-déjeuner, repas du soir, petits déplacements) seront facturés au réel. Des justificatifs vous seront fournis.

Article 9 : DÉDUCTIBILITÉ DES DEPENSES

Les actions de formation proposées par Bleu Social entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue définies dans le livre IX du Code du Travail. Toutes sommes facturées à titre de dédommagement : dédit, abandon, absence, ne sont pas imputables sur le budget formation et ne pourront pas être prises en charge par un organisme financeur. La réalisation des prestations de Bleu Social contribue aux dépenses déductibles du plan de formation. Il appartient au client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation choisie.

Article 10 : REGLES DE PRISE EN CHARGE

En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d'effectuer lui-même la demande de financement avant le début de la formation. L'accord doit être communiqué à Bleu Social au moment de la confirmation, c'est-à-dire 3 (trois) semaines avant le démarrage de la formation. Si la prise en charge est partielle, la différence sera directement facturée au client. Dans le cas où Bleu Social n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'organisme payeur, avant le premier jour de la formation, la créance est réputée exigible auprès du client. Si l'organisme payeur agréé ne prend finalement pas en charge la formation ou si celui-ci n'assure pas le règlement, pour quelque motif que ce soit, le client devra régler l'intégralité de la facture.

Article 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Bleu Social est seul propriétaire de l'ensemble des contenus pédagogiques quel qu'en soit les supports (papier, numérique, électronique...). Le client ne peut donc utiliser ces contenus afin de former lui-même son personnel ou par un autre organisme de formation ou en faire une toute autre utilisation commerciale ou non d'après les articles L. 122-4 et L. 335-2.

Article 12 : CONFIDENTIALITE

Le client et Bleu Social s'engagent à conserver la confidentialité sur toutes les informations auxquelles ils pourraient avoir accès.

Article 13 : COMMUNICATION

Le client autorise Bleu Social à utiliser sa marque et on logo en tant que référence.

Article 14 : CONTROLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bleu Social est immatriculée sous le numéro 11 75 43748 75 en tant qu'organisme de formation et SIRET 503 470 791 00016.

Article 15 : RECOURS AMIABLE OU JUDICIAIRE

Le présent contrat est régi par la loi française.

Si l'une des dispositions de ces conditions et/ou contrat devait se révéler contraire à la loi, celle-ci est considérée nulle et non avenue, les autres dispositions restant néanmoins valides. Dans ce cas, les parties s'accordent à rechercher un règlement le plus proche de leurs intérêts économiques.

À défaut de règlement amiable, les parties s'accordent pour soumettre leur différend au tribunal de commerce de Paris.

VOS CONTACTS :

BLEU SOCIAL

9, boulevard de Denain - 75010 PARIS
(face à la Gare du Nord)

Tel : 09 83 51 99 38

Mobile : 07 70 48 62 47

formation@bleusocial.com



RETROUVEZ CE CATALOGUE SUR :

www.bleusocial.com

